La Lettre des Elu·e·s départementaux·ales

Groupe des élu·e·s Socialistes, Ecologistes et Républicain·e·s du Conseil Départemental du Loiret

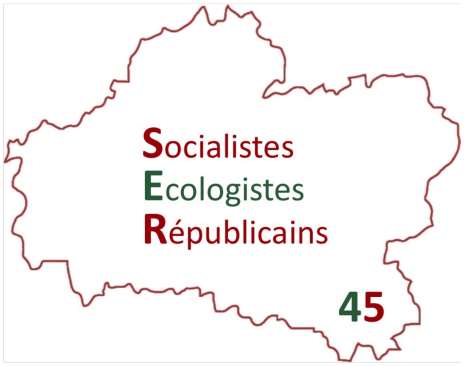

N°19 — NOVEMBRE 2020
SESSION D'OCTOBRE 2020

Les 12 et 13 octobre, les 42 conseillers départementaux se sont réunis en session pour examiner les 33 délibérations à l'ordre du jour.

Parmi ces délibérations : la deuxième décision modificative (DM) du budget 2020, qui traduit les impacts de la crise que nous traversons. Parce qu'elle n'anticipe pas suffisamment les conséquences sociales de cette crise, la majorité du groupe s'est abstenue lors du vote de cette DM.

Un autre rapport a fait l'objet de débats. La Chambre Régionale des Comptes a examiné la gestion de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés par le Département du Loiret et a rendu un verdict sévère.

Comme d'habitude, vous retrouverez dans cette lettre des élu.e.s le résumé de nos principales interventions. Nous vous souhaitons une excellente lecture !

Michel Breffy, Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme, Vanessa Slimani

SOMMAIRE

P.2 Budget 2020 : une décision modificative pour répondre à la crise ?

P.3 Logement et insertion : anticiper la crise à venir

P.4 Gestion des MNA : un rapport sévère de la Chambre Régionale des Comptes

P.5 Culture : un soutien indispensable en période de crise

P.5 Education : un nouveau collège à Saint-Jean-de-la-Ruelle

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux :

www.ser45.fr

Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30
Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Budget 2020 : une décision modificative pour répondre à la crise ?

La deuxième décision modificative (DM) du budget 2020 a été adoptée sans les voix de Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme et Vanessa Slimani (abstention). Elle traduit les impacts liés à la crise sanitaire. En séance d'introduction, Hélène Lorme a regretté que cette DM ne traduise pas « *une nécessaire volonté de renforcer, voire de transformer la politique d'accompagnement des Loirétains les plus en difficulté.* »

Hélène Lorme : avec la crise, le Département doit revoir ses priorités

Le Département doit faire un effort à destination des plus fragiles

« La crise sanitaire a un impact fort sur le budget du département, tout comme sur le budget de l'ensemble des collectivités. Le Département est acteur de la solidarité territoriale et du monde économique : la reconduction en 2021 du dispositif de *Mobilisation du département en faveur des territoires* et le déblocage des fonds pour aider le tourisme mais aussi les entreprises montrent la volonté du Département d'accompagner les communes et les intercommunalités. **Il serait alors difficilement compréhensible que notre collectivité ne fasse pas le même effort à destination des publics les plus fragiles**. En effet, il a été confirmé récemment par un rapport au Sénat que la proximité de l'action publique des Départements trouve tout son sens dans le domaine des solidarités. »

Les politiques sociales ne doivent pas servir de variable d'ajustement budgétaire

« Comme en témoigne la DM2, l'ajustement budgétaire des prévisions, à court et moyen terme, ne traduit pas une nécessaire volonté de renforcer, voire de transformer la politique d'accompagnement de nos citoyens les plus en difficulté, par un soutien aux structures d'insertion, un soutien aux associations œuvrant dans le social (aide à domicile par exemple), un soutien à l'Economie Sociale et Solidaire, un meilleur accompagnement des bénéficiaires du RSA. **Les politiques sociales, compétences premières de notre département, ne doivent pas servir de variables d'ajustement pour équilibrer le budget.** »

Il faut mieux accompagner nos collégiens

« L'impact de la crise sanitaire va également toucher davantage nos jeunes, qui seront confrontés, pour les plus fragiles, aux questions d'insertion et de précarité. Dans les collèges, l'accompagnement des enfants des familles les plus éloignées de l'école doit avoir toute notre attention. **Il faut aider les projets portés par les équipes éducatives pour développer le rapport à la citoyenneté et faire réellement en sorte que tous s'émancipent tout en réussissant leur scolarité.** Notre plan *Agir pour nos jeunes* est-il accessible à tous ? Y compris aux jeunes les plus éloignés des dispositifs traditionnels ? Touchons-nous les jeunes qui en ont le plus besoin ? »

Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : il manque encore des moyens !

« Pour les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont nous avons la charge, plusieurs mois après la contestation des professionnels de la protection de l'enfance, des projets sortent enfin de terre, et nous pouvons le saluer, bien que tous les problèmes ne soient pas encore résolus. **Il manque encore aujourd'hui des moyens (tant en nombre de places et que de travailleurs sociaux) pour tous ces jeunes, victimes indirectes de nos crises**. »

Conclusion : face à la crise, le Département doit revoir ses priorités

« Vous l'aurez compris, le Département doit réinterroger sa politique et ses priorités selon ces nouvelles données. Il faut être prêt, maintenant, pour anticiper les conséquences durables de la crise. L'opinion publique n'aura aucune indulgence sur les politiques qui ont failli, et, s'il fallait le répéter, la crise sanitaire et ses conséquences dans le secteur social et sur la jeunesse, doivent être nos priorités. **Rappelons-nous que c'est sur le terreau des inégalités et des injustices que prospère la haine des valeurs de la République, valeurs que nous partageons ici, pour la plupart d'entre nous, et qui doivent guider notre politique publique.** »

La DM en quelques chiffres ...

La Décision Modification du budget 2020 numéro 2 dégrade plus encore les « ratios cibles » du Département. Le taux d'épargne brute (qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette) descend nettement en-dessous de la côte d'alerte des 10%. La capacité de désendettement (qui indique théoriquement le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette, en supposant qu'elle y consacre toute son épargne) augmente au-dessus des 10 ans.

	Taux d'épargne brute (%)	Capacité de désendettement (ans)
Compte Administratif 2019	15,5	4,6
Budget Primitif 2020	12,9	6,4
DM1 2020	8,8	10,2
DM2 2020	7,8	11,5

Parmi les facteurs expliquant cette dégradation, on retrouve une hausse de plus de 11 millions d'euros d'allocations RSA suite à l'explosion du nombre de demandeurs.

Logement et insertion : anticiper la crise à venir

Dans le cadre de la décision budgétaire modificative de la commission « Logement et Insertion », Vanessa Slimani a rappelé que les dispositifs d'aides du Département allaient être plus fortement sollicités d'ici quelques semaines, et qu'il fallait prévoir en conséquence des budgets à la hauteur.

Vanessa Slimani : attention au décalage entre la crise actuelle et les besoins futurs

« Cette DM est surtout une remise à niveau au regard de ce qui a été mandaté, dépensé. Mais concernant le FUL (*Fonds Unifié Logement, qui aide les personnes en difficulté pour permettre leur accès/maintien à un logement*) et les différentes aides, les demandes arriveront plus tardivement. Dans le cadre de la préparation du budget 2021, **il faut avoir cela à l'esprit et être vigilant sur les moyens budgétaires alloués à nos dispositifs d'aides, en sachant qu'il y a certainement un décalage entre la crise que nous vivons actuellement et le réel besoin des Loirétains dans quelques mois**. »

Commission Bâtiments, Routes, Canaux et Déplacements : une DM et l'achat du Canal d'Orléans

Une décision budgétaire modificative de cette commission était aussi à l'ordre du jour. Elle ajuste les prévisions en fonction des enveloppes consommées, notamment en fonction de la crise qui a eu pour conséquence le décalage de certains travaux (à commencer par le nouveau collège Orléans Nord-Est qui n'a pu ouvrir ses portes en septembre).
Également, le Département a acquis pour 500 000 euros le domaine privé du Canal d'Orléans. Pour rappel, Orléans Métropole est propriétaire du canal de la Loire jusqu'au Cabinet Vert (Orléans). Le Département est désormais propriétaire de tout le reste du Canal d'Orléans.

Gestion des MNA : un rapport sévère de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a remis son rapport d'observations définitives consacré à la protection de l'enfance, et plus spécifiquement à l'accueil des Mineurs Non-Accompagnés. La synthèse du rapport évoque un « *pilotage a minima de cette mission* » par le Département. La CRC regrette par exemple l'ouverture tardive du centre d'accueil d'Ouzouer-sur-Loire (en 2019) mais aussi le manque d'informations précises sur la durée d'évaluation de jeunes qui se déclarent mineurs.

Hélène Lorme : mettre à l'abri les MNA est une obligation

« Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes évoque un pilotage a minima de cette mission par notre Département. C'est un rapport à charge et les recommandations proposées doivent être appliquées, quand bien même l'ouverture du centre d'Ouzouer marque un changement de politique que nous saluons. **Cette compétence départementale n'est pas nouvelle. Quoique l'on pense de l'action de l'Etat, nous avons l'obligation de prendre en charge correctement ces jeunes, c'est notre devoir. A ce sujet, les récents propos abjects d'un polémiste méritent une condamnation claire.** »

Marie Agnès Courroy : si nous sommes à la hauteur, ces jeunes seront une richesse

« Effectivement, ce rapport de la Chambre des Comptes est rude. Nous ne pouvons pas dire qu'il n'y ait pas de la part du Département un véritable engagement moral et financier. Mais si nous nous retrouvons face à ce champ d'évaluation, c'est aussi parce que notre action est peu lisible. Par exemple, nous démarrons un système de parrainages de jeunes dans lequel je me suis investie, puis cela disparaît sans que nous ne comprenions pourquoi.

Ce qui est sûr, c'est que les mineurs, c'est notre affaire. Les enfants, c'est notre affaire. Je comprends que nous demandions à l'Etat de supporter financièrement des dispositifs pour les MNA, dispositifs qui représentent des sommes importantes. **Mais les Départements sont les plus adaptés pour gérer les MNA, parce que nous sommes une collectivité de proximité ; nous pouvons individualiser les réponses, les adapter, exactement comme pour les enfants de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).** Avec la mise en place des parcours pour chaque jeune, nous allons pouvoir les suivre, mieux les accompagner, éviter les dangers des réseaux. Et puis, il faut éviter toute stigmatisation. Ce sont des gamins, tous différents, dont certains qui vont effectivement s'embarquer sur de mauvais chemins. **Mais si nous sommes à la hauteur, je pense que ces jeunes seront majoritairement une chance, une richesse**. »

Michel Breffy : le Département n'a pas à rougir de son travail

« **Le Département fait son travail et n'a pas à rougir de qu'il a fait depuis quelques années. On peut faire toujours mieux, mais n'oublions pas que le Département a aussi d'autres priorités**. Si certaines personnes savaient tout ce qu'on investit, on aurait de meilleurs retours. Par exemple, le fait d'avoir ouvert le centre à Ouzouer est une bonne chose. Mais encore une fois, il y a aussi des Loirétains qui demandent à ce que l'on soit plus attentif à leur situation. »

Commission Enfance, Personnes Agées et Handicap : DM, primes COVID et EHPAD

Les budgets des politiques de l'Enfance, des Personnes Agées et du Handicap ont aussi été ajustés en fonction des enveloppes pour l'instant consommées. Des primes COVID ont également été votées pour les Services d'Aides à Domicile et certains agents comme les assistantes maternelles et les éducateurs de structures d'accueil. Sur la politique de la dépendance, Michel Breffy est intervenu au sujet d'un EHPAD dans le canton de Fleury-les-Aubrais : « *Il faudra reprendre contact avec la nouvelle équipe municipale de Fleury pour que ce projet ne soit pas abandonné. Il faut que le Département envisage la construction d'un EHPAD sur ce canton de 30 000 habitants.* »

Culture : un soutien indispensable en période de crise

Le Département a décidé d'augmenter son soutien aux acteurs culturels loirétains, en augmentant sa participation dans les projets culturels communaux et intercommunaux. Une décision saluée par Marie-Agnès Courroy.

Marie-Agnès Courroy : un soutien indispensable aux spectacles vivants

« **C'était une décision attendue dans cette période difficile pour la culture, qui plus est, avec ce mouvement de repli sur soi. Je trouve cette mesure positive surtout pour les petites villes**.
Actuellement, il y a deux spectacles subventionnés par commune. Cela pourrait être intéressant de passer à trois pour soutenir encore plus nos entreprises de spectacles vivants. »

Education : un nouveau collège à Saint-Jean-de-la-Ruelle

A l'unanimité, l'Assemblée Départementale a acté la construction d'un nouveau collège à Saint-Jean-de-la-Ruelle, pour remplacer le collège André Malraux. Une décision importante dont s'est satisfait Christophe Chaillou.

Christophe Chaillou : une question de dignité et de respect des collégiens

« **Je rappelle que c'est le dernier collège à ne pas avoir été restructuré alors même qu'il est en REP+. C'est un engagement tenu, dans le cadre du projet de mandat, ce dont nous nous satisfaisons évidemment avec Hélène Lorme.** Nous sommes d'autant plus satisfaits que c'est mérité. Ce collège, même s'il a connu quelques investissements, est à peu près identique à ce qu'il était en 1977. C'est toujours en choc quand je compare ce collège avec les autres qui ont bénéficié d'investissements – tout à fait légitimes –. Nous sommes bien dans la configuration d'un collège urbain, avec un intérêt : il sera desservi par le tram ; les enfants qui seront dans le périmètre scolaire pourront y accéder en tram. C'est malgré tout dans un espace contraint (avec un fort dénivelé), il faudra réaliser un projet architectural tenant compte de ces contraintes. Il est situé dans un environnement qui va beaucoup évoluer dans les années qui viennent, ce qui est une opportunité.
Il faut désormais travailler sur la concrétisation du projet, avec le soutien de la ville mais aussi de la Métropole dans l'intérêt de l'ensemble du territoire, sous réserve d'une concertation nécessaire avec la communauté éducative et l'Education Nationale pour que ce projet tienne la route. **C'est aussi une question de respect et de dignité par rapport à tous ces jeunes qui aujourd'hui sont accueillis dans des conditions qui ne sont pas à la hauteur et qui ne sont plus acceptables au regard de ce que sont les conditions d'enseignement ailleurs dans le Département.** Je suis heureux que le Département respecte son engagement. Mais je serai vigilant, au-delà du rapport, à sa mise en œuvre, notamment sur le calendrier à respecter. »

Education : une DM et un rapport sur les dotations aux collèges publics classiques

La Décision Modificative a ajusté à la marge le budget consacré à l'éducation. Pour Vanessa Slimani, il s'agit d'un « *réajustement. Nous nous abstiendrons, en cohérence avec nos déclarations passées sur le financement des collèges privés et la tarification de la restauration scolaire qui ne prend pas en compte le niveau de revenus des familles. Concernant les dotations aux collèges, je regrette que les coefficients n'évoluent pas plus.* » Marie-Agnès Courroy souligne également l'importance d'une modulation de la tarification de la restauration et aurait apprécié l'augmentation du coefficient pour les classes d'élèves allophones. Sur la DM et le rapport sur les dotations aux collèges publics, Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme et Vanessa Slimani se sont abstenus.